



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 37 749 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE la langue française doit être protégée au Québec, et que ceux et celles élu(e)s par le public ont le mandat de protéger et de préserver les droits de tous les citoyens du Québec, nonobstant leur langue, leur culture ou leurs caractéristiques socioéconomiques;

CONSIDÉRANT QUE toutes les citoyennes québécoises et tous les citoyens québécois sont fiers de faire partie d'une société unique, et que l'expression « communautés culturelles » enlève à la communauté anglophone le caractère distinct dont elle a toujours joui au Québec;

CONSIDÉRANT QUE nous voulons que des efforts soient faits pour améliorer la qualité de l'instruction en français, sans pour autant augmenter les niveaux d'imputabilité et de bureaucratie dans nos écoles;

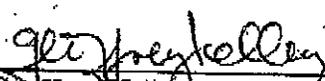
CONSIDÉRANT QU'il est bien connu qu'une grande partie des opportunités d'emploi viennent des petites entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans certaines municipalités, la croissance a été stimulée par l'apport de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de ladite municipalité, y compris ceux et celles provenant de la minorité anglophone;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, les soussignés, demandons à l'Assemblée nationale de rejeter le projet de loi n° 14 et de s'assurer qu'il n'y aura plus de limites sur les droits des minorités, ni de fardeaux bureaucratiques additionnels. Nous souhaitons plutôt maintenir la relation harmonieuse actuelle pour toutes les citoyennes et tous les citoyens du Québec.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.


Geoffrey Kelley, Jacques-Cartier

15 mai 2013
Date de signature de l'extrait